

blent de faire la part de la responsabilité de celui qui préside à un département aussi important et surtout aussi difficile à administrer que celui des terres publiques. Il est possible aussi que des refus motivés uniquement par des raisons majeures d'intérêt public, et une détermination bien connue de remplir mon devoir, aient pu déplaire à quelques-uns, et que ces derniers aient exercé contre moi, en temps et lieu, une influence qu'ils eussent dû employer au service d'une meilleure cause !

Ma responsabilité a cessé comme ministre : mais elle subsiste comme député. Les circonstances dans lesquelles mon « utilité » a cessé comme ministre, jointes à celles où je suis entré au ministère, et au fait que j'ai pu étudier depuis les questions administratives et politiques à l'ordre du jour, m'imposent le devoir d'exercer mes attributions de mandataire du peuple avec plus de sollicitude que je n'eusse été obligé de le faire dans des circonstances ordinaires. En cette qualité, donc, je me permettrai avec la bienveillance de cette honorable Chambre, de considérer un instant la position de notre province au point de vue administratif et politique ; puis je ferai connaître l'attitude que j'entends prendre à l'égard de nos gouvernants actuels.

Et d'abord, la question d'administration, la plus importante à mon point de vue, celle qui prime toutes les autres, est celle des terres et des bois de la couronne. Je voudrais que le gouvernement continuât cette politique de conservation du domaine public dont je parlais, il y a un instant ; et voici quelles sont, en quelques mots, les principales raisons qui militent en faveur de ce système d'administration.

En premier lieu, l'étendue du territoire de la province de Québec, bien que relativement considérable, ne l'est pas autant qu'on le pense généralement. Cette assertion je l'appuie sur des chiffres que je trouve dans un état officiel que j'ai fait préparer le 22 mai dernier :

|                                                             | Acres.           |
|-------------------------------------------------------------|------------------|
| Superficie totale de la province,                           | 129,000,000      |
| Nombre d'acres concédés, en seigneuries .....               | 10,678,831       |
| Nombre d'acres concédés par ventes et octrois gratuits..... | 10,801,594       |
| Nombre d'acres sous licences de coupe de bois .....         | 29,617,920       |
|                                                             | <hr/> 51,098,445 |
| Disponibles .....                                           | 77,901,555       |

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte de la province de Québec, on voit que la plus grande partie de la province se trouve sur la rive Nord, depuis le Blanc-Sablon jusqu'à la rivière Outouais. En effet, on estime qu'il y a à peu près 80 pour 100 de la superficie totale de la province qui se trouve sur la rive Nord, soit, en chiffres ronds, 99,000,000 d'acres. De cette dernière quantité d'acres, on peut dire, d'une manière approximative, que la moitié, à raison du climat ou du sol, est impropre à la culture ; de sorte que, laissant une marge pour la partie concédée de cette portion propre à la culture, il ne reste pas plus de 42 à 45 millions d'acres propres à la culture en disponibilité. Il faut aussi mettre en regard de ces derniers chiffres, les deux faits suivants : 1<sup>o</sup> que la plus grande partie de nos *limites à bois* sont sur la rive Nord, et 2<sup>o</sup>, que la législature a voté, à la dernière session, 6 millions d'acres de terre, à titre de subventions à diverses compagnies de chemins de fer, dont la plupart doivent être construits dans cette partie nord de la province : — ce qui affecte nécessairement cette partie que je mentionne comme étant disponible, car il n'est pas à présumer que ces octrois, se prendront dans des endroits où le sol est sans valeur ou totalement impropre à la culture. Quant à la rive Sud, la portion de territoire disponible y est relativement peu considérable, si l'on tient compte de la superficie totale de cette partie de la province et des nombreuses concessions déjà faites.

Il est une chose également certaine, c'est qu'au fur et à mesure que la colonisation progresse, c'est-à-dire que les colons s'emparent de nos terres publiques, les *limites à bois* diminuent dans la même proportion et les revenus provenant de cette source, sous forme de droits de coupe et rente foncière, sont aussi entamés ; de telle sorte que cette colonisation — qui est une œuvre excellente, patriotique, et qu'il faut encourager, car l'avenir de la province en dépend, — considérée au point de vue du trésor provincial, n'est pas une source d'augmentation du revenu, mais bien plutôt de diminution. D'ailleurs, il suffit d'ajouter, comme j'ai déjà eu occasion plus d'une fois de le dire, que le prix de nos terres publiques ne rapportent rien au trésor, si l'on tient compte des sommes dépensées pour frais de perception de colonisation et d'arpentage. A la dernière session, j'ai démontré que, depuis la date de la Confédération jusqu'au 31 décembre 1880, la province de Québec avait dépensé de cette manière trois fois et demie le montant des perceptions pour ventes de terres : les dé-